



Compte rendu
Séance du Conseil Municipal
du 29 septembre 2015

Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie à vingt heures trente, sous la présidence de monsieur Lionel NORMAND, maire de Plachy-Buyon.

Etaient présents (Maire et Adjointes puis ordre alphabétique) : Lionel NORMAND, Martine FAUQUEMBERGUE, Jean-Luc HERMANT, Christian HERBET, Frédéric CHIVOT, Laurie BUQUET, Manuel HENOCQUE, Jean-Luc HUYON, Franck LECRIVAIN, Jacques LEMOINE, Eric MENARD, Jean-Michel SALON.

Absents excusés : Olivier LAMBERT (pouvoir de vote donné à Lionel NORMAND), Evelyne FRABOULET (pouvoir de vote donné à Jean-Luc HERMANT).

Madame Laurie BUQUET a été nommée secrétaire de séance.

1 - Projet de fusion communautés de communes

La loi NOTRe (Nouvelle Organisation Territoriale de la République) définitivement adoptée par le parlement le 16 juillet 2015 prévoit que les communautés de communes dont la population est inférieure à 15 000 habitants doivent se regrouper avec d'autres communautés de communes. Ainsi la communauté de communes du Contynois ne peut plus exister seule puisqu'elle compte 9 237 habitants.

Une instruction du gouvernement en date du 27 août 2015 adressée aux préfets fixe le calendrier de la réorganisation des communautés de communes.

Pour le 1er octobre 2015 les communautés de communes devront avoir proposé leurs projets de fusion à la préfecture qui élaborera le projet de schéma pour le 15 octobre. A ces premières démarches suivront des transmissions et consultations de la Commission Départementale de Coopération Intercommunale ainsi que des conseils municipaux pour avis.

La préfecture de la Somme ne souhaite pas que les communautés de communes soient éclatées lors des regroupements.

Il est précisé dans l'instruction que le préfet est le décideur final et qu'en cas d'absence de majorité lors des consultations le préfet peut engager la procédure du "passer-outre".

Dans ce cadre la communauté de communes du Contynois a réuni les maires et délégués des communes afin de leur présenter les divers scénarios de fusions possibles avec en appui les indicateurs financiers, démographiques, de compétence de chacun des EPCI voisins.

Le maire expose au conseil municipal les 4 scénarios présentés lors de la rencontre à la communauté de communes :

- Fusion de la communauté de communes du Contynois avec la communauté de communes du Val de Noye
- Fusion de la communauté de communes du Contynois avec la communauté de communes du sud-ouest amiénois (CCSOA)
- Fusion de la communauté de communes du Contynois, de la communauté de communes du Val de Noye et de la communauté de communes du sud-ouest amiénois
- Fusion de la communauté de communes du Contynois, de la communauté de communes du Val de Noye, de la communauté du sud-ouest amiénois et de la communauté de communes d'Oisemont

Le maire propose à chaque membre du conseil municipal d'émettre son avis quant aux scénarios envisagés afin d'en tenir compte et de pouvoir parler au nom du conseil municipal.

Après avoir fait un tour de table et écouté l'avis de chaque membre du conseil municipal le scénario de fusion de la communauté de communes du Contynois, de la communauté de communes du Val de Noye, de la communauté du sud-ouest amiénois et de la communauté de communes d'Oisemont est retenu avec 10 voix, 1 voix pour une fusion avec la CCSOA et 3 voix pour une fusion avec la communauté de communes du Val de Noye.

Le maire informe l'assemblée que c'est donc la position qu'il défendra au nom de la commune lors du prochain conseil communautaire.

Le maire ajoute que lors de la dernière rencontre à la communauté de communes la majorité des maires semblaient être de cet avis.

2 - Installation compteur radio relevé gaz de France dans le clocher de l'église

Dans le cadre des activités de comptage, GrDF a engagé un projet de modernisation de son système de comptage du gaz naturel visant à mettre en place un nouveau système de comptage automatisé permettant le relevé à distance des consommations de gaz naturel des consommateurs particuliers et professionnels. Il s'agit du projet "compteurs communicants gaz".

Les objectifs de ce projet annoncés par GrDF sont :

- Le développement de la maîtrise de l'énergie par la mise à disposition plus fréquente de données de consommation ;
- L'amélioration de la qualité de la facturation et de la satisfaction des consommateurs par une facturation et de la suppression des estimations de consommations.

La radio relève des compteurs de gaz nécessite l'installation d'un concentrateur sur un point le plus élevé possible, GrDF s'est rapproché de la mairie pour savoir s'il était possible d'installer un concentrateur dans le clocher de l'église et d'établir une convention d'occupation.

Le maire propose au conseil municipal de délibérer quant à l'installation d'un concentrateur dans le clocher de l'église et ajoute que la fréquence utilisée par le concentrateur est celui des ondes radios et que GrDF reversera 50€/an à la commune au titre de l'occupation du domaine public et de la consommation en électricité du matériel.

Franck Lécivain regrette que cette installation ait lieu dans un lieu cultuel comme l'église.

Jean-Luc Huyon remarque que la compensation financière est vraiment peu élevée. Le maire précise qu'elle est calculée selon une formule définie par le CGCT et qu'elle est revalorisée tous les ans en fonction de l'indice TPO1.

Après délibération, le conseil municipal autorise le maire à signer la convention avec 13 voix pour et une voix contre (Jean-Michel Salon).

9 - Questions et informations diverses

Sans question ou remarque la séance est levée à vingt-deux heures vingt-cinq.